

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

DEC 8 1977



COLLECTION Instr.

GENERALE

A/32/413

6 décembre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Points 24 et 100 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières des projets de
résolutions publiés sous les cotes A/32/L.35, A/32/L.36
et A/32/L.37

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Petr G. BELYAEV (République socialiste
soviétique de Biélorussie)

1. A sa 57ème séance, le 6 décembre 1977, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a examiné l'état (A/C.5/32/61) dans lequel le Secrétaire général détaillait les incidences administratives et financières des projets de résolution publiés sous les cotes A/32/L.35, A/32/L.36 et A/32/L.37.
2. Dans cet état (A/C.5/32/61), le Secrétaire général indiquait que les incidences financières du projet de résolution A/32/L.36, en vertu duquel l'Assemblée générale approuverait le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, y compris le programme de travail envisagé pour 1978, s'élèveraient à 493 600 dollars. Le Secrétaire général ajoutait que, compte tenu du fait qu'un crédit de 527 000 dollars avait déjà été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, il n'était pas nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à ce stade.
3. Il était aussi indiqué que pour les projets de résolution A/32/L.35 et A/32/L.37, en vertu desquels l'Assemblée générale prierait en fait le Secrétaire général de donner la plus grande publicité possible aux travaux de l'Organisation

des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir des crédits autres que ceux déjà prévus pour le Service de l'information dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.

4. Dans une déclaration orale, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a annoncé que le Comité consultatif approuvait les incidences financières présentées par le Secrétaire général (A/C.5/32/61) relativement aux projets de résolution A/32/L.35, A/32/L.36 et A/32/L.37.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

5. La Cinquième Commission a décidé, sans objection, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait les projets de résolution A/32/L.35, A/32/L.36 et A/32/L.37, les dépenses afférentes à l'exécution du programme de travail du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux estimées à 493 600 dollars, seraient financés à l'aide du crédit de 527 000 dollars déjà demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 et que, par conséquent, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire.
